

SESSION SPÉCIALE – 20 AVRIL 2015

Procès-verbal de la session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue au sous-sol de la bibliothèque municipale, à Chelsea, Québec, le 20 avril 2015 à 19 h 00, sous la présidence de la mairesse Caryl Green et à laquelle étaient présents les conseillères Elizabeth Macfie et Barbara Martin et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Jean-Paul Leduc et Yves Béthencourt.

Étaient aussi présents Charles Ricard, directeur général/secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

136-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

137-15

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #2

ATTENDU QUE le conseil a octroyé un contrat à Pronex Excavation Inc. au montant de 1 857 887.92 \$ incluant les taxes pour des travaux de construction de conduites par forage dirigé par sa résolution no. 223-13;

ATTENDU QUE plusieurs imprévus ont causés des travaux supplémentaires au contrat tel que détaillé dans le tableau résumant les dix changements ci-joints et tel que détaillé dans les recommandations de l'ingénieur-conseil, lesquelles sont jointes au tableau récapitulatif;

ATTENDU QUE le forage dans le roc imprévu représente des dépenses supplémentaires de 318 079.00 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE selon les normes du Ministère des Transports du Québec (MTQ) une gaine doit être installés sous le chemin Old Chelsea a un coût supplémentaire de 165 100 \$ plus taxes, dont 76 960 \$ est dû à la présence de roc inclut dans le montant de 318 079.00 \$;

ATTENDU QU'une chambre de compteur a été exigée par Hydro-Québec pour la redevance d'approvisionnement en eau brute non turbiner, ce qui représente une dépense supplémentaire de 35 164.94 \$ plus taxes;

SESSION SPÉCIALE – 20 AVRIL 2015

137-15 (suite)

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROJET
INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #2**

ATTENDU QUE d'autres travaux supplémentaires ont été nécessaires pour un montant de 95 378.35 plus taxes;

ATTENDU QUE tous ces travaux supplémentaires amènent des économies de 111 457.30 \$ aux travaux prévus initialement au contrat;

ATTENDU QUE la provision de 50 000 \$ plus taxes faisant partie du contrat accordé s'avère insuffisante;

ATTENDU QUE les sommaires des coûts nets supplémentaires est le suivant :

| no | Description | Coûts avant taxes | | | Remarques |
|----|---|-------------------|---------------|---------------|----------------|
| | | Supplément | Roc imprévu | Crédit | |
| 1 | Forage dans roc imprévu le long du chemin de fer | | 47 007.00 \$ | | 47 007.00 \$ |
| 2 | Surdimensionnement et mécanique ch de nettoyage | 5 442.00 \$ | | | 5 442.00 \$ |
| 3 | Ajout d'un ponceau accès prise d'eau | 2 256.00 \$ | | | 2 256.00 \$ |
| 4 | Trappe d'accès isolée et supportant charges | 1 980.00 \$ | | | 1 980.00 \$ |
| 5 | Prolongement TBA émissaire à cause de fibre optique | 63 000.00 \$ | | 3 620.00 \$ | 59 380.00 \$ |
| 6 | Empierrement berges émissaire | 1 198.72 \$ | | | 1 198.72 \$ |
| 7 | Regard standard avec cunette émissaire | | | 4 319.30 \$ | (4 319.30)\$ |
| 8 | Chambre compteur ajoutée prise d'eau brute | 35 164.94 \$ | | | 35 164.94 \$ |
| 9 | Modifications au plan K 12 réev 6 | 21 501.63 \$ | | | 21 501.63 \$ |
| 10 | a) Traverse Old chelsea dans roc imprévu | | 194 112.00 \$ | 103 518.00 \$ | 90 594.00 \$ |
| | b) gaine sur l'aqueduc | 88 140.00 \$ | 76 960.00 \$ | | 165 100.00 \$ |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | Somme | 218 683.29 \$ | 318 079.00 \$ | 111 457.30 \$ | 425 304.99 \$ |
| | | | | | |
| | Crédits additionnels | | | | |
| | | | | | |
| | Grand total | 218 683.29 \$ | 318 079.00 \$ | 111 457.30 \$ | 425 304.99 \$ |
| | TPS | | | | 21 265.24 \$ |
| | TVQ | | | | 42 424.17 \$ |
| | | | | | 488 994.40 \$ |
| | Moins montant déjà prévu | | | | (50 000.00) \$ |
| | | | | | 438 994.40 \$ |

SESSION SPÉCIALE – 20 AVRIL 2015

137-15 (suite)

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #2

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu d'autoriser les dépenses supplémentaires ci-haut mentionnées au montant total de 438 994.40 \$ incluant les taxes.

Il est de plus résolu de mandater la firme Qualitas à nous faire un rapport sur la preuve de roc sur le chemin Old Chelsea au chainage 4+750 à 4+900

Les fonds nécessaires seront pris à même les règlements d'emprunts nos. 823-12, 824-12, 825-12 et 835-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

138-15

DOSSIER DE RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE des problématiques concernant l'employé numéro 183 ont été soulevées;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a procédé à une enquête administrative;

ATTENDU QUE les résultats de cette enquête ont clairement témoigné du fait que l'employé numéro 183, a commis de sérieuses infractions;

ATTENDU QUE le 14 et 20 avril 2015, le directeur général et secrétaire-trésorier, en compagnie des représentants des ressources humaines et du syndicat, rencontre l'employé numéro 183 pour discuter des conséquences possibles de ses actions;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a avisé l'employé numéro 183 qu'une recommandation sera présentée au conseil et qu'une résolution pourra être adoptée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Guénard et appuyé par le conseiller Yves Béthencourt, de procéder à la suspension sans solde pour deux semaines de l'employé 183 et ce en date du 21 avril 2015 aux conditions suivantes :

QUE l'employé 183 rembourse tous les coûts inhérents aux évènements du 11 avril 2015;

QUE l'employé 183 signe une lettre d'engagement de dernière chance couvrant la période du 21 avril 2015 au 21 avril 2016;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

139-15

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que cette session spéciale soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION SPÉCIALE – 20 AVRIL 2015

Charles Ricard
Directeur général/secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse